

5.6 Dépenses d'éducation

En 2016, la **dépense intérieure d'éducation** (DIE) atteint 149,9 milliards d'euros, soit 6,7 % du PIB. Elle représente en moyenne 8 480 euros par élève ou étudiant : 6 300 euros par élève du primaire, 9 720 par élève du secondaire et 11 510 par étudiant.

Entre 1980 et 2016, la dépense d'éducation a crû en euros constants légèrement plus vite que le PIB (+ 1,9 % contre + 1,8 % en moyenne annuelle). Mais sa part dans le PIB a fluctué : au début des années 1990, la part de la DIE dans le PIB augmente fortement et atteint 7,7 % en 1995 et 1996, progression due notamment à l'effort important des collectivités territoriales avec la mise en place des lois de décentralisation, ainsi qu'à la revalorisation de la rémunération des personnels enseignants. En revanche, cette part va décroître régulièrement la décennie suivante jusqu'à atteindre 6,6 % en 2007. En 2009, sous l'effet de la récession, la part de la DIE dans le PIB remonte à 7,1 %, puis subit à nouveau une légère baisse et se stabilise autour de 6,7 % entre 2011 et 2016.

En 2016, l'État assure 57,3 % du **financement initial de la DIE**, très majoritairement sur le budget des ministères de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (53,7 % de la DIE), et les collectivités territoriales en assurent 23,7 %. La part financée par ces dernières s'est accrue dans le second degré et le supérieur après 2006, en raison notamment du transfert aux régions et aux départements de nouvelles compétences (gestion des

personnels adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (ATTEE) ; organisation de la formation sanitaire et sociale dans l'enseignement supérieur).

Sur longue période, la croissance de la DIE s'explique moins par l'accroissement du nombre d'élèves que par celui du coût de chaque élève qui, tous niveaux confondus, augmente en moyenne de 1,6 % par an en euros constants depuis 1980. Néanmoins, depuis 1999, la dépense par élève progresse plus modérément (+ 0,6 % par an). C'est dans le premier degré que la dépense par élève a le plus augmenté sur 36 ans : + 1,9 % par an en euros constants (contre + 1,4 % dans le second degré), notamment en raison d'une hausse du taux d'encadrement et de la création du corps de professeurs des écoles. En revanche, la dépense moyenne pour un étudiant n'a augmenté que de 0,9 % en moyenne par an entre 1980 et 2016 : l'essentiel de la progression des crédits consacrés à l'enseignement supérieur a permis d'absorber la forte hausse des effectifs de la période. De 2010 à 2016, seule la dépense moyenne pour un élève du premier degré croît chaque année (+ 1,1 % en moyenne par an en euros constants) ; celle du second degré recule entre 2010 et 2013 et fluctue depuis, sans toutefois retrouver son niveau de 2010. Dans l'enseignement supérieur, les évolutions annuelles sont irrégulières mais la tendance est plutôt à la baisse (- 0,8 % en moyenne annuelle en euros constants). ■

Définitions

La **dépense intérieure d'éducation** (DIE) rassemble toutes les dépenses effectuées par l'ensemble des agents économiques (administrations publiques centrales et locales, entreprises et ménages) pour les activités d'éducation : enseignement scolaire et extrascolaire de tous niveaux, organisation du système éducatif (administration générale, orientation, documentation pédagogique et recherche sur l'éducation), activités destinées à favoriser la fréquentation scolaire (cantines et internats, médecine scolaire, transports) et dépenses demandées par les institutions (fournitures, livres, habillement). Voir *annexe Glossaire*.

Le **financement initial de la DIE** représente le financement avant prise en compte des transferts entre les différents agents économiques. C'est donc ce qui est à la charge effective de chacun des agents. Par exemple, les bourses versées par l'État aux ménages sont comptées comme dépenses de l'État, financeur initial, tandis que les dépenses réalisées par les ménages avec les bourses reçues ne sont pas comptées.

Pour en savoir plus

- *L'état de l'École* n° 27, Depp, édition 2017.
- *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche*, Depp, édition 2017, en ligne sur le site www.education.gouv.fr
- Voir *fiches* 2.5, 2.6 et 6.2.

Dépenses d'éducation 5.6

1. Dépense intérieure d'éducation

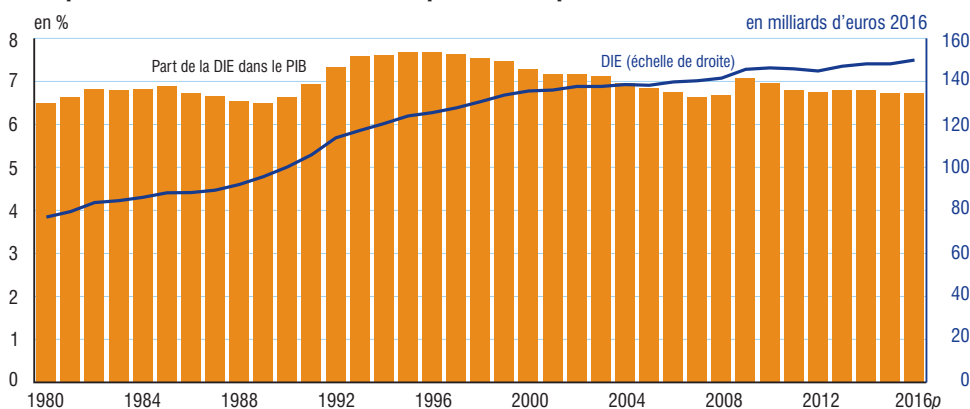
	1980	1990	2000	2010	2015	2016p
Dépense intérieure d'éducation (DIE)						
DIE en valeur (en milliards d'euros)	29,4	70,2	108,2	139,3	147,6	149,9
DIE en euros constants (en milliards d'euros 2016)	76,9	100,3	135,6	146,3	148,2	149,9
DIE par élève (en euros 2016)	4 720	5 890	7 830	8 480	8 440	8 480
Structure du financement initial de la DIE (en %)						
État	67,9	62,4	64,0	57,9	57,2	57,3
dont MEN-MESRI ¹	60,3	55,8	56,7	52,9	53,6	53,7
Collectivités territoriales	14,3	18,6	19,9	23,9	23,9	23,7
Autres administrations publiques et caisses d'allocations familiales	0,4	0,8	2,2	2,3	2,9	2,9
Entreprises	6,7	7,2	6,6	8,3	8,4	8,4
Ménages	10,7	11,0	7,3	7,6	7,6	7,7

1. MEN-MESRI : ministère de l'Éducation nationale ; ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Champ : France.

Source : Depp.

2. Dépense intérieure d'éducation et sa part dans le produit intérieur brut

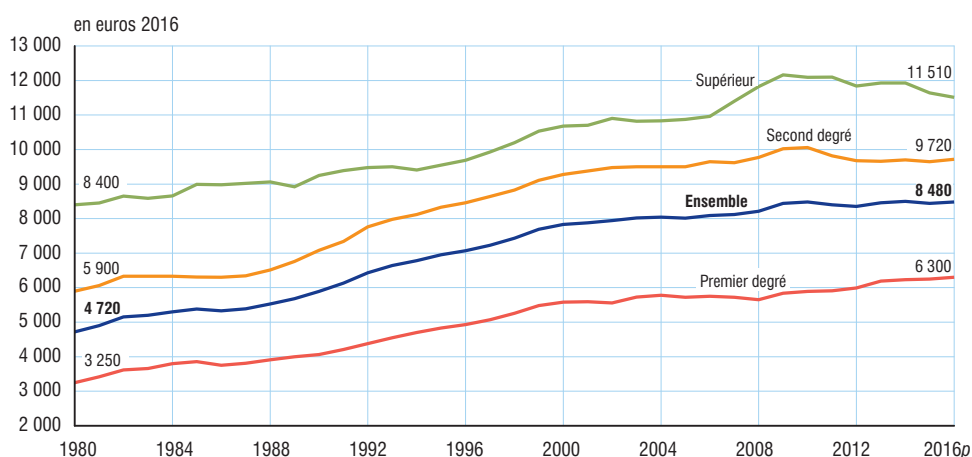


Champ : France.

Lecture : en 2016, la DIE s'élève à 149,9 milliards d'euros (courbe avec échelle de droite), ce qui représente 6,7 % du PIB (bâtons avec échelle de gauche).

Source : Depp.

3. Dépense intérieure d'éducation par élève en euros constants, selon les niveaux d'enseignement



Champ : France.

Source : Depp.